AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT 2019 2020

© Alexandre Garcia

© Yoshi Power Shot

© Yoshi Power Shot

© Audrey Penaud

(AGIR POUR LE BIEN DE TOUS)

© Pierre Delaunay

ÉDITO

Le GIEC* a publié fin 2019 un nouveau rapport scientifique, dans lequel il pointe la nécessité de mettre en place des mesures urgentes pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C. Le constat est clair : il est impératif d'accélérer la mobilisation pour le climat, pour la planète et ses habitants.

Nous avons, dans la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, autant de leviers pour agir que nous avons de compétences. Et nous les actionnons un à un pour essayer d'évoluer vers un nouveau modèle, moins consommateur de ressources non renouvelables. Économiser l'énergie, préserver les paysages, protéger la biodiversité, apaiser la circulation, développer l'économie circulaire... Toutes les actions mises en œuvre créent une multitude de dynamiques locales dont la finalité est de préserver notre environnement et d'améliorer notre qualité de vie sur le long terme.

Ce rapport nous invite à faire le bilan des actions conduites et à amplifier encore le mouvement engagé pour notre avenir commun. Dans la continuité de ces actions, j'engagerai notre collectivité dans cette voie pour nous aider à aboutir collectivement à des solutions pérennes pour notre avenir et celui de notre planète.

Bonne lecture

Vincent BARRAUD

Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

* (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat)

Sommaire

Édito 3

Introduction méthodologique 5

(Lutter contre le changement climatique et préserver la qualité de l'air) 7 - 1 2

(Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources) 13-16

(Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations) 17-19

(Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains) 21-24

(Favoriser les modes de production et de consommation responsables) 25-27

(La CARA au regard des 5 principes du développement durable) 29-31

INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE

L'article 255 de la loi « Grenelle II » demande aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants d'élaborer, chaque année, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce document a vocation d'évaluer les actions de la collectivité au regard de ces objectifs.

La structure de l'analyse est fondée sur les cinq finalités du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Toutefois, bien que présentées de manière sectorielle, les actions mises en œuvre contribuent à plusieurs finalités.
La transversalité des projets est appréhendée en adoptant une approche croisée de ces cinq thématiques. Pour chaque action, des pictogrammes signalent les finalités concernées.
Ce travail doit également rendre compte de l'intégration des cinq éléments de méthode du développement durable dans les pratiques et politiques poursuivies : amélioration continue, transversalité des approches, participation et concertation des acteurs, organisation du pilotage et évaluation partagée des projets.

Lutter contre le changement climatique et préserver la qualité de l'air, rassemble les initiatives en matière de réduction des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables, le développement des modes de transport doux, etc ;

Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources, présente les actions visant à réduire l'impact des activités humaines sur les milieux naturels ;

Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires, réunit les projets contribuant à la lutte contre les inégalités et les exclusions ;

Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains, regroupe les initiatives permettant à chacun de trouver une réponse à ses besoins vitaux, et accéder aux biens et aux services qui contribuent à son bien-être ;

Favoriser des modes de production et de consommation responsables, reprend les projets qui incitent à adopter de nouvelles logiques dans les choix et modes de vie, vers plus de respect de notre environnement.

Lutter contre le changement climatique et préserver la qualité de l'air

SENSIBILISER POUR MIEUX RÉNOVER

La quinzaine de la rénovation énergétique s'est déroulée en octobre 2019. À cette occasion, différents stands ont été tenus dans deux grandes surfaces alimentaires et au salon de l'habitat de Royan. Des conférences d'information ont permis de présenter les travaux de rénovation énergétique ainsi que les subventions, au collège Henri Dunant de Royan et sur le salon. Un atelier éclairage et une conférence gesticulée sur la rénovation énergétique ont complété l'événement. Un stand « Pop Up » a eu lieu chez Monsieur Bricolage, permettant d'aborder le confort thermique, la rénovation performante et la qualité de l'air à travers 3 œuvres d'art détournées. 446 personnes ont pu assister à ces manifestations. Deux conférences ont abordé les dispositifs « d'isolation à 1€ » à Étaules et Grézac, elles ont rassemblé 92 personnes. Enfin, 39 personnes ont assisté aux quatre nuits de la thermographie, permettant de sensibiliser le grand public et les élus communaux aux déperditions d'énergie et aux moyens de les limiter.

© Alexandre Garcia

CAP SUR LE CHAUFFAGE AU BOIS

Initiée en 2019, la stratégie bois énergie fait partie des outils pour répondre aux enjeux fixés par le programme d'actions « Territoire à Énergie Positive ». Il vise à couvrir nos besoins en énergie par des énergies renouvelables locales à horizon 2050. En parallèle, depuis 2018, la Communauté d'Agglomération adhère au Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER) qui permet aux 33 communes du territoire de bénéficier d'études de potentiel photovoltaïque, thermique, bois énergie et géothermie. Cinq communes ont bénéficié de l'intervention du CRER afin de connaître plus précisément les solutions qu'offre l'énergie bois et les conditions de faisabilité qu'elle suppose, tant sur le plan technique, financier, qu'administratif. Deux nouvelles chaufferies à bois granulés devraient être mises en service à la fin de la saison de chauffe 2020/2021 sur notre territoire.

© Antoine Bigot

COVID-19 : UN TEST GRANDEUR NATURE POUR LES OUTILS NUMÉRIQUES

Suite au confinement exigé par la situation sanitaire, le télétravail s'est imposé comme une solution à la continuité du service public.
Dans ce cadre, en l'espace d'une semaine, la Direction des Systèmes Informatiques a mis en place le télétravail pour près de la totalité des agents dont les missions étaient compatibles avec un travail à distance, soit environ 120 personnes sur 180 agents.
Cette situation a également imposé plusieurs évolutions dans les pratiques quotidiennes. En premier lieu, le parapheur électronique a été mis en place pour la signature de tous les courriers, ce qui s'appliquait déjà pour les bons de commande.
En second lieu, afin de maintenir le dialogue politique, une réunion téléphonique hebdomadaire était organisée avec les 33 maires de la CARA.
Enfin, un outil de visioconférence a été installé afin de compenser l'impossibilité d'organiser des réunions en présentiel. Cet outil a d'ailleurs été utilisé pour un conseil communautaire en ligne pendant le confinement.
Cette situation et l'adaptation rapide des élus et des agents ont permis de démontrer l'intérêt de l'utilisation des outils numériques.

En parallèle de ces nouveaux outils, et dans le cadre de la préparation des conseils communautaires, les services de la CARA poursuivent le processus de dématérialisation des envois de convocations et notes de synthèses, destinés aux conseillers communautaires.
La totalité des membres du conseil communautaire (63 délégués titulaires et 22 délégués suppléants) adhère à cette démarche, soit un taux de dématérialisation de 100 %.

La loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 renforce l'information des conseillers municipaux, non élus communautaires, en les rendant destinataires d'une copie dématérialisée de la convocation et, (lorsque l'intercommunalité compte au moins une commune de 3 500 habitants ou plus), de la note explicative de synthèse adressée à leurs collègues représentant la commune à l'intercommunalité.
La CARA s'inscrit dans cette démarche et transmet désormais, pour information à l'ensemble des conseillers municipaux du territoire :

- la copie de la convocation adressée aux membres du conseil communautaire,
- l'ordre du jour,
- une note de synthèse des délibérations proposées au vote.

Sur 533 conseillers municipaux recensés, 523 reçoivent ces documents par voie électronique et 10 par voie postale, soit un taux de dématérialisation de 98%.

© Alexandre Garcia

DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LES DÉPLACEMENTS COLLECTIFS ALTERNATIFS À LA VOITURE INDIVIDUELLE

Afin de prévenir le recours systématique à la voiture et l'autosolisme, les élus de la CARA ont décidé d'améliorer fortement le service de transports collectifs existant en faveur d'une offre de mobilité renforcée. Cette volonté s'est traduite par la procédure de renouvellement de délégation de service public sur l'année 2019-2020, dont l'attribution au groupe Transdev a été délibérée le 11 octobre 2019 pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2020. L'inauguration du nouveau réseau de mobilité initialement prévue pour juillet 2020 a été reportée suite à la crise sanitaire. Le nouveau réseau comprend la création de trois lignes structurantes, l'amélioration de la fréquence, de l'amplitude et de la desserte du territoire par les lignes régulières, secondaires et le transport à la demande, ainsi que le déploiement d'offres alternatives (location longue durée de vélos à assistance électrique, jalonnement piétons, intermodalité). La mise en œuvre effective de ce nouveau réseau a été organisée en deux temps, à savoir un lancement du réseau secondaire (scolaire) en septembre 2020 et du réseau principal en avril 2021. Des améliorations au réseau « cara'bus » actuel ont toutefois été apportées suite aux mesures sanitaires prises.

Un recours toujours plus facile au réseau de transport alternatif à l'usage de la voiture dès le mois de juin, période post-confinement, la solution d'achat de titres dématérialisés via un smartphone a été déployée pour les usagers voyageant sur le réseau « cara'bus », afin de privilégier les mesures barrières tout en maintenant le niveau de service proposé pour accéder au réseau de transport. Avec l'application Mybus, un passager peut désormais circuler en présentant sur son smartphone, un titre de transport dématérialisé. Cette innovation autorise l'achat de dernière minute. Les parents peuvent aussi transférer les titres achetés depuis leur mobile, vers celui de leur(s) enfant(s). Cette solution est venue compléter la possibilité d'achat de titres de transport en ligne, déjà existante. Ces solutions de paiement préfigurent d'autres outils qui seront déployés dans un avenir proche, pour faciliter l'utilisation du réseau de transport en commun. À titre d'exemple, dès 2021, les usagers pourront consulter les horaires de passage des bus en temps réel au moyen de leur smartphone.

Pour une mobilité effectuée avec des véhicules toujours moins polluants : depuis janvier 2020, le renouvellement d'une partie des véhicules du réseau « cara'bus » est porté par la collectivité. Pour répondre à l'augmentation de l'offre de transports, les nouveaux véhicules commandés, sont équipés de filtres performants en matière d'émission d'oxyde d'azote, CO2, particules fines et hydrocarbures imbrûlés. Ainsi, les sept nouveaux véhicules achetés au 1er semestre 2020 (2 autobus, 3 autocars et deux minibus) répondent tous aux exigences de la norme Euro 6. Désormais, plus de la moitié du parc (52%) obéit aux prescriptions de cette norme. 39% du matériel roulant est conforme à la norme Euro 5. La part des véhicules Euro 4 est désormais limitée à 9%.

DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LA PRATIQUE CYCLABLE SUR LE TERRITOIRE

Initiée depuis mai 2018, l'élaboration d'un nouveau schéma cyclable a été finalisée fin 2019 et adoptée par les élus communautaires le 24 janvier 2020. Ce nouveau document de planification a été défini avec les partenaires (communes, département, région, direction départementale des territoires maritimes, office de tourisme communautaire, office national des forêts…), en appréhendant le système vélo dans sa globalité, comme un mode de déplacement (pratique utilitaire). Il a pour objectif le développement et la promotion de la pratique cyclable sur le territoire, avec notamment un triplement des déplacements à vélo sur le territoire en 2024 (de 1,7% à 5%), à l'instar des ambitions nationales du « Plan Vélo » du gouvernement. Le programme d'actions prévoit la création d'infrastructures sécurisées, lisibles et confortables (réseau cyclable intercommunal), la mise en place de services et d'équipements sécurisés à destination des cyclistes (stationnement, points services…) et le développement d'une culture vélo au travers des actions de sensibilisation, formation, et prévention. À cet effet, depuis octobre 2019, une chargée de mission vélos et mobilités actives a été recrutée. Elle est venue renforcer le service mobilité afin d'animer le schéma cyclable auprès des partenaires du territoire (entreprises, grand public, scolaires...) et de mettre en œuvre le volet « équipements et services ». Ce recrutement, cofinancé sur une période de trois ans, est permis grâce à l'appel à projet Vélo et Territoires de l'ADEME dans le cadre programme CEE AVELO.

Afin d'accompagner financièrement les communes dans la réalisation d'infrastructures sécurisées, un fonds de concours a été créé en janvier 2020. Il sera abondé chaque année par la CARA. Une charte intercommunale des aménagements cyclables et du jalonnement a également été réalisée afin d'améliorer la qualité des infrastructures et de les homogénéiser sur le territoire.

Une première phase d'étude portant sur 50 km d'aménagement cyclable, répartis sur 9 communes (Saujon, Médis, Saint-Georges-de-Didonne, Royan, Vaux-sur-Mer, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Breuillet, Saint-Augustin), a été lancée en octobre 2019 par la CARA. Cette étude a pour objectif d'affiner le tracé des futurs itinéraires et les conditions de faisabilité de ces aménagements. Le rendu de l'étude est attendu pour fin 2020.
De même, depuis septembre 2019, la CARA met à disposition des communes et associations du territoire des arceaux amovibles afin de proposer un stationnement vélo adapté lors de manifestations et d'évènements sur le territoire. La CARA a acquis 15 arceaux amovibles de 12 places, soit la possibilité de stationner 180 vélos. Ces arceaux sont prêtés aux mairies ou aux associations. En septembre 2019, 4 arceaux ont été déployés lors de la Remontée de la Seudre, soit 48 places au total. Ce projet bénéficie d'un co-financement européen via le programme LEADER.

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

UNION EUROPÉENNE
LEADER
Région Nouvelle-Aquitaine
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : L'Europe investit dans les zones rurales.

© Alexandre Garcia

© Bastien Ferretti

© Yoshi Power Sport

INCITER LES AGENTS DE LA CARA À SE DÉPLACER AUTREMENT

Afin d'inciter les agents à se déplacer autrement qu'en voiture, la CARA a acquis trois vélos à assistance électrique en août 2019. Ils viennent compléter la flotte des sept véhicules électriques de service (quatre « ZOE » et trois « Kangoo ZE ») et permettent une alternative à la voiture individuelle thermique. Entre août 2019 et juin 2020, plus de 300 kilomètres ont été réalisés avec ces vélos.
Depuis octobre 2019, la CARA a également déployé des places de stationnement vélos dans ses locaux afin d'encourager la pratique cyclable auprès de ses agents. Les abris vélos et structures d'attaches implantées ont été financés à hauteur de 60% par le programme Alvéole.

21 places agents ont été créées, avec un box qui permet de stationner en toute sécurité 5 vélos agents et 8 arceaux qui autorisent le stationnement de 16 vélos. Un autre box permet de stationner les VAE de la collectivité.

© Alexandre Garcia

Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources

© BioSphère Environnement

PLAN PLAGE TERRITORIAL

La CARA a répondu à un appel à projet du Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis qui consiste à créer une exposition itinérante co-construite avec des classes pilotes. Cet appel à projet constitue une opportunité pour développer de nouveaux outils pédagogiques et permettre de mieux faire connaître et sensibiliser sur les écosystèmes littoraux. Ce projet est porté par les services « Territoire Durable » (Plan Plage Territorial) et « Nautisme » de la CARA. Les écoles élémentaires du territoire (classes de CM1 et CM2) constituent la pierre angulaire du projet. Les élèves de CM1 et CM2 de l'agglomération seront les « chevilles ouvrières » de ce projet. Ils vont participer activement à la construction des outils pédagogiques. Six classes seront retenues pour la création des maquettes de l'exposition. La CARA va être accompagnée par l'Inspection de l'éducation nationale pour la mise en œuvre pédagogique (lancement de l'appel à participation et sélection des écoles). La réunion de lancement avec les classes participantes se déroulera le 15 octobre 2020. Le Parc de l'estuaire assurera l'animation des sorties pédagogiques. Ce pôle nature du département dispose d'un centre d'accueil et de ressources humaines et pédagogiques pour sensibiliser les écoliers sur les écosystèmes marins présents dans le périmètre du Parc. La CARA souhaite également s'appuyer sur l'expertise (connaissance des milieux) des agents du Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis pour construire les outils pédagogiques.

Cette exposition sera retravaillée par une graphiste, ce qui permettra de sensibiliser tous les publics. Elle sera mise à disposition des structures nautiques, des bureaux d'information touristique et des mairies. Elle pourra également être sollicitée lors de manifestations ponctuelles de manière à être accessible au plus grand nombre.
Cet outil pourra également être utilisé pour des formations ou des actions de sensibilisation (exemple : agents des offices de tourisme, stagiaires en formation initiateur voile,...). À partir de juin 2021, la CARA veillera à communiquer sur la création de cette exposition itinérante et proposera sa mise à disposition auprès des différents publics.

SENSIBILISATION AUX ENJEUX ÉCOLOGIQUES

L'animation de deux grands sites Natura 2000, diversifiés tant au niveau de la faune qu'au niveau des habitats, permet de réaliser un large éventail d'actions : sensibilisation, diagnostic écologique, accompagnement technique et administratif pour la mise en place d'actions de gestion, mise en valeur des bonnes pratiques par l'adhésion à la charte Natura 2000. La période de confinement n'a pas empêché de poursuivre l'animation Natura 2000, mais a reporté certains suivis écologiques au printemps 2021. L'été 2019 a été marqué par un important succès des sorties 'nature' gratuites à destination du grand public :

- la nuit de la chauve-souris le 27 août sur la commune de Saint-Augustin a vu près de 50 curieux se presser dans le secteur de l'îlot,
- une centaine d'estivants a pu découvrir la diversité de notre littoral grâce à 4 sorties thématiques réalisées par l'association Environat, mandatée par la CARA.

L'hiver 2020 a vu deux projets accompagnés par le service Natura 2000 être sélectionnés par les services de l'État pour l'attribution de subventions : un projet, porté par l'association Nature Environnement 17, de recherche de colonies de chauves-souris dans le vieux bâti sur site Natura 2000 pour un montant total de 34 300 € (cofinancement de la DREAL, du Conseil Départemental de la Charente-Maritime et de la CARA), et un contrat Natura 2000 de 12 000 € (financement État et Union Européenne) pour le compte de l'Office National des Forêts afin de préserver un habitat dunaire sensible.

À cette période également, de nombreux usagers (clubs de randonnée, viticulteurs, éleveur, pisciculteurs) du territoire se sont engagés dans la charte Natura 2000 : 6 sur le site « Marais et falaises des coteaux de Gironde » et 3 sur le site « Presqu'île d'Arvert », promouvant ainsi leurs bonnes pratiques et contribuant à la diffusion des enjeux écologiques du site. Le printemps 2020 a permis le lancement d'un diagnostic écologique d'environ 125 ha de pelouses calcicoles sur les coteaux de l'estuaire de la Gironde. Enjeu prioritaire car abritant une faune et une flore spécifiques et protégées, menacées par la mise en culture et laissées à l'abandon en raison de la déprise de l'élevage. Une étudiante en master 2 a réalisé, dans le cadre de son projet de fin d'études, une vaste étude terrain permettant d'évaluer l'état de conservation de ces milieux afin de conseiller les propriétaires sur la gestion à réaliser. Les résultats complets de l'étude seront disponibles d'ici l'automne 2020.
Bien que la convention d'animation établie entre l'État et la CARA arrive à échéance le 31 décembre 2020, plusieurs projets entreront en phase opérationnelle dans les prochains mois :

- lancement du programme de recherche de colonies de chauves-souris dans le vieux bâti sur le territoire de la Presqu'île d'Arvert pendant l'été 2020, l'objectif étant de préserver les gîtes estivaux, lieux de mise-bas et d'élevage des jeunes chauves-souris, en sensibilisant les propriétaires notamment ;
- mise en défense de la dune de l'Embellie par l'ONF dans le but d'accompagner sa restauration puis sa préservation, qui après des années de forte érosion connaît une reconstitution naturelle. La pose de ganivelles et de clôtures évitera le piétinement et la circulation sur cette zone sensible, activités qui accélèrent la dégradation de l'habitat.

Les comités de pilotage des deux sites, qui auront lieu respectivement le 10 novembre et le 3 décembre 2020, présenteront le bilan triennal des actions réalisées sur la période 2018-2020 et à cette occasion l'élection d'une structure animatrice sera organisée pour la période 2021-2023. La CARA sera candidate pour poursuivre l'animation sur les deux sites.

MISE EN PLACE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT À CORME-ECLUSE

L'assainissement collectif sur la CARA n'est pas l'apanage de la côte ou des villes les plus importantes. Toutes les communes disposent du réseau public au moins dans leur bourg, et pour beaucoup d'entre elles, de leur propre unité de traitement.

Lors de son intégration à la CARA en 2013, Corme-Écluse était la dernière commune du territoire à ne pas disposer de l'assainissement collectif. Dans le cadre de la révision de son PLU, un nouveau zonage d'assainissement a été défini en 2014. Puis, lors de la programmation de travaux 2017, la mise en place du réseau et d'une unité de traitement ont été décidés pour le bourg de cette commune.

Les travaux ont débuté en avril 2018 et la mise en service des réseaux s'est faite le 1er juillet 2020. Il aura fallu deux ans pour mettre en place les 5 km de réseau, installer les 4 postes de refoulement et créer l'unité de traitement par filtres plantés de roseaux de 700 équivalents habitants. Les 159 habitations concernées peuvent désormais se raccorder à ce nouveau réseau.

Dans la droite ligne de sa politique d'aide au développement de ses communes rurales, avec ces travaux, la CARA agit concrètement au développement durable.

La densité du bourg ne permet plus que chaque maison gère et dépollue ses eaux usées sur la parcelle dans de bonnes conditions techniques et financières. L'assainissement collectif va donc permettre un traitement efficace des eaux usées du bourg. Cela garantira la protection des milieux aquatiques dont la Seudre, toute proche, si essentielle à notre territoire.

Le traitement par filtres plantés de roseaux est parfaitement adapté; il est rustique, très performant et n'utilise aucun produit chimique.

Avec un investissement de plus de 2 millions d'Euros HT, ces travaux ont participé à la vie économique locale et régionale. Le réseau pourrait participer à la dynamisation du bourg en permettant l'installation d'activités économiques qui n'auraient pas pu fonctionner correctement en assainissement non collectif ou n'auraient pu favoriser la densification maitrisée de l'urbanisation. Comme chaque fois que la CARA met en place un nouveau réseau, elle a également pris en charge les frais de création des branchements en partie publique (entre le réseau et la boîte de branchement en limite de propriété). Les propriétaires n'ont à leur charge que le réseau en partie privée, ce qui fait une économie substantielle pour les Cormillons. Cela évitera également les lourdes dépenses de réhabilitation de l'assainissement non collectif, aux usagers; couteux et complexe avec les petites parcelles de bourg.

Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

© Yoshi Power Shot

LES ESPACES EMPLOI FORMATION

Près de 9 000 personnes ont été accueillies en 2019 au sein des quatre espaces emploi formation de la CARA. Leurs conseillers ont pour mission d'aider et d'accompagner tout public dans leur recherche d'emploi ou de formation. Ainsi, ils conseillent et orientent les personnes en fonction de leur projet professionnel vers les différents prescripteurs de l'emploi ou tout partenaire œuvrant dans le domaine de l'insertion professionnelle ou sociale. Dans le cadre d'un partenariat avec Pôle emploi et la Région, les conseillers bénéficient de journées d'information, tout au long de l'année, sur les éventuelles évolutions qui interviennent dans ces deux domaines. De plus, ils organisent et animent au sein de leur espace emploi formation avec les différents partenaires associatifs ou institutionnels, des ateliers ou informations collectives destinées au public. Les thématiques varient en fonction des demandes. Elles peuvent concerner le chèque emploi service universel (CESU), des simulations d'entretien préalable à un emploi ou des jobs « dating », mais aussi de l'aide sur les techniques de recherche d'emploi, la création d'une adresse électronique ou l'utilisation du site Pôle emploi pour toutes les démarches administratives. Les conseillers sont également présents sur tous les salons ou forum en lien avec l'emploi ou la formation.

© Alexandre Garcia

© Alexandre Garcia

© Alexandre Garcia

© Carole Juda

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La clause sociale d'insertion, inscrite dans les marchés publics, est l'un des leviers permettant de remobiliser les personnes éloignées de l'emploi par leur mise en activité au sein d'entreprises attributaires de lots. Ainsi, entre 2017 et 2019, la clause sociale d'insertion dans les marchés publics, c'est :

- 7 marchés de travaux
- 2 délégations de service public
- 26 entreprises du bâtiment
- 37 lots « clausés »
- 4 informations collectives proposées
- 47 personnes (46 hommes et 1 femme) positionnées sur les chantiers.

En ce qui concerne les marchés de travaux, les entreprises avaient à réaliser 12 346 heures d'insertion au minimum. Au final, c'est 14 749 heures qui ont été exécutées par les différentes entreprises du secteur du bâtiment.
La clause sociale d'insertion en 2019 ce sont aussi des sorties dites « positives » vers l'emploi ou la formation :

- 1 contrat d'apprentissage suite au marché de construction d'une gendarmerie à La Tremblade (entreprise solier moquettiste / carreleur),
- 1 CDI signé en janvier 2019 suite au marché de construction d'écuries supplémentaires à l'hippodrome Royan Atlantique (entreprise d'électricité),
- 2 CDI signés dans le cadre du marché du département « Très Haut débit Charente-Maritime »
- 1 CDI signé après un contrat initiative emploi de 8 mois, suite au marché de construction de logements sur la commune de Royan (entreprise de gros-œuvre),
- 1 CDD de 6 mois signé en janvier 2019 suite au marché de construction de logements sur la commune de Royan (entreprise de peinture),
- 1 CDD de 2 mois après les 105 heures d'insertion, suivi d'une proposition d'embauche au courant janvier 2020 (suite au marché de rénovation de la station IFREMER à La Tremblade),
- 1 formation continue obligatoire (FCO) transport de marchandises avec renouvellement de la carte conducteur poids-lourds (dans le cadre de la délégation de service public collecte des déchets ménagers).

Pour mobiliser le public sur ces différents marchés, des informations collectives sont proposées pour faire découvrir certains métiers. Ainsi, en 2019, une information collective a eu lieu le 9 mai 2019 dans le cadre de l'installation de la fibre optique.

L'achat de prestations d'insertion (article 28 du Code des marchés publics); permet de soutenir financièrement les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) du territoire en proposant des activités de production. Des équipes de salariés en insertion, accompagnées par des encadrants techniques, travaillent ou confortent un projet professionnel ou une formation qualifiante pour un retour vers l'emploi pérenne.

Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains

© Cara

La Culture est un élément fondamental du développement durable du territoire. C'est à la fois un élément d'attractivité, de rayonnement, d'identité et de lien social. Ainsi, la CARA initie et met en œuvre des projets d'animation et de valorisation culturelle et patrimoniale des 33 communes qui la composent. En lien avec un réseau de partenaires locaux, les actions et événements tant originaux que diversifiés contribuent à fédérer les énergies et à favoriser une dynamique de territoire dans des champs artistiques variés et ce, au plus près des habitants.

LA MAISON DES DOUANES

© Cara

© Cara

La CARA a transformé l'ancienne Maison des Douanes à Saint-Palais-sur-Mer en un lieu dédié aux arts et à la culture. Ainsi, depuis 2017, le site, ouvert à tous, offre l'occasion aux artistes contemporains d'exposer leurs œuvres dans un espace privilégié largement ouvert sur le paysage.

L'année 2019 a été marquée par le succès de l'exposition « Œuvres vagabondes » de Titouan Lamazou qui a accueilli presque 40 000 visiteurs du 6 avril 2019 au 5 janvier 2020. L'exposition évoquait cinquante ans de parcours vagabond de l'artiste, à travers ses premiers carnets de dessins, ses portraits extraits de l'œuvre Femmes du Monde, ses témoignages d'artiste engagé en zones de conflit, depuis la République démocratique du Congo jusqu'à ses travaux récents auprès des populations réfugiées du Sahara. Elle s'achevait par une sélection de créations réalisées aux Iles Marquises en 2017 et 2018, pour sa dernière exposition Le Bateau-atelier au Musée du Quai Branly – Jacques Chirac.

Des rencontres ont été organisées par la direction des Affaires Culturelles entre Titouan Lamazou et le public à travers trois séances de dédicaces ainsi qu'à l'occasion d'une conférence de l'artiste donnée dans la salle de cinéma Le Lido à Royan et à laquelle plus de 250 personnes ont assisté.

Des spectacles de danse s'inspirant des thèmes de l'exposition ont été présentés à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine avec Artcad17, la toute nouvelle école de danse professionnelle créée à Royan. Le public était au rendez-vous.

S'agissant de la médiation, le choix avait été fait de consacrer toutes les matinées à l'accueil des scolaires. Ce choix s'est avéré payant, ce sont ainsi plus de 2 000 élèves, soit 80 classes qui ont été accueillies, confirmant l'engouement du milieu scolaire pour les propositions artistiques et ateliers de médiation développés par la CARA.

© Cara

LES JEUDIS MUSICAUX

La 31e édition des Jeudis Musicaux a accueilli plus de 180 artistes de renommée nationale et internationale, et plus de 5 300 spectateurs atteignant ainsi un taux de remplissage de 80%. Une fréquentation flatteuse et favorisée, notamment par un tarif accessible et la gratuité pour les moins de 16 ans ainsi que la multiplicité des points de vente via les réseaux de prestataires. Les Jeudis Musicaux, portés par une reconnaissance des artistes et la presse spécialisée, s'inscrivent parmi les plus importants festivals nationaux de musique classique. L'événement s'appuie sur les communes et leurs associations locales (soit 200 bénévoles) pour accueillir artistes et public, et organiser des temps de convivialité à l'issue du concert. Par ailleurs, une vingtaine d'agents de la CARA ont répondu présents aux propositions de renfort sur les postes de billetterie et d'accueil du public.

© Yoshi Power Shot

LE SPECTACLE « 7 HISTOIRES D'ESTUAIRE »

Dans la continuité du partenariat entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et les Communautés de Communes de la Haute-Saintonge et de l'Estuaire, un nouvel événement artistique a été organisé sur les rives de la Gironde en 2019. Intitulé « 7 Histoires d'Estuaire », ce spectacle itinérant associant musique, danse, vidéo au jeu des acteurs, a bénéficié du Label Sites en Scène du Département de la Charente-Maritime. Quatre représentations ont été données sur le territoire de la CARA, sur le port de Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, le site Archéologique du Fâ à Barzan, les falaises du Caillaud à Talmont-sur-Gironde et au pied du phare de Saint-Georges-de-Didonne. Proposé en plein air et en accès libre, cet événement a accueilli entre 300 et 490 personnes à chacune des représentations.
Cette manifestation s'est inscrite parmi les actions de la CARA permettant de sensibiliser le public à la diversité des paysages et à leurs valeurs naturelles, humaines, sociales et culturelles.

© Tony Voisin

© Tony Voisin

LES SENTIERS DES ARTS

Offrir une découverte insolite du territoire et de sa richesse paysagère et patrimoniale, à travers le regard d'artistes contemporains, promouvoir des lieux de présentation artistique originaux et proposer des œuvres éphémères in situ en suscitant la surprise et la curiosité, organiser des rencontres artistiques pendant six semaines… telle est la démarche de la CARA à travers les Sentiers des Arts, projet culturel qu'elle a initié il y a sept ans.

Depuis 2016, la manifestation fait l'objet d'un partenariat entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et les Communautés de Communes de la Haute-Saintonge et de l'Estuaire animées par une volonté commune de valoriser leur patrimoine à travers une manifestation Land Art / Art environnemental.

Du 21 septembre au 3 novembre 2019, la 7e édition des Sentiers des Arts, placée sous le signe de la « Contemplation » s'est déroulée autour des lacs de Vaux-sur-Mer et de la Métairie à Royan. 11 œuvres originales créées par des artistes internationaux aux univers différents ont été présentées à un public nombreux ainsi qu'à plus de 1 330 élèves, soit 72 classes sur site. Rappelons que la manifestation donne lieu chaque année à un important travail de médiation scolaire engagé avec l'Éducation Nationale. Les Sentiers des Arts sont entrés dans le programme de formation des enseignants. Ils étaient ainsi 65 à s'être déplacés sur site pour rencontrer les artistes pendant leur semaine de résidence. Des ateliers scolaires ont été organisés avec les artistes ainsi que des spectacles de danse ouverts à tout public.

La direction des Affaires Culturelles continue à mobiliser les communes, les acteurs locaux et de nombreux partenaires dans le cadre de la mise en œuvre et l'animation de cet événement. Devenu un rendez-vous culturel et artistique automnal, la fréquentation du public et plus particulièrement du milieu scolaire ne cesse d'évoluer.

© Yoshi Power Shot

© Yoshi Power Shot

© Cara

Favoriser les modes de production et de consommation responsables

DES AVANCÉES EN FAVEUR DES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITÉ

Depuis plus d'une douzaine d'années, la CARA accompagne le développement d'une agriculture durable et l'essor des circuits courts et de proximité. L'intercommunalité a poursuivi son action pendant la période de crise sanitaire, au cours de laquelle chacun a pu s'interroger sur ses pratiques d'achat.

Pour soutenir les producteurs du territoire et encourager les consommateurs et acheteurs à s'approvisionner localement, la CARA a recensé sur son site internet une quarantaine de lieux où il était possible de s'approvisionner en produits frais et locaux pendant et après la période de confinement. Sur le mois d'avril par exemple, plus de 1500 internautes ont ainsi consulté les deux cartes interactives signalant tous les points de vente en circuits courts (marchés, magasins de producteurs, vente à la ferme, livraison de paniers à domicile…) : la carte « Consommer local en Nouvelle Aquitaine » et la « Plateforme solidaire ». Cette cartographie continue d'être enrichie sur la page dédiée du site internet : https://www.agglo-royan.fr/produits-locaux-c19. Durant la période de confinement, des communications ont été faites auprès des habitants (campagne de posts Facebook), des acheteurs de la Grande et Moyenne Distribution et des acteurs médico-sociaux (mailings).

© ????

© DR

Dans ce même temps, des mailings, des campagnes d'appels téléphoniques et des articles relayés sur les sites et réseaux sociaux ont permis de transmettre aux producteurs des informations pratiques sur les cartes numériques d'aide à la vente directe, la recherche de main d'œuvre et les mesures d'accompagnement étatiques, régionales et consulaires : https://plateforme-entreprendre.com/agriculture-mesures-daccompagnement-en-temps-de-crise-covid-19/

Enfin, la CARA a apporté un soutien financier à l'association « Saveurs d'ici, cuisine de chefs » qui regroupent une douzaine de restaurants locaux. Leurs chefs ont réalisé des repas livrés gratuitement aux personnels de la collecte des ordures ménagères, puis des déchetteries à leur réouverture. L'achat des denrées alimentaires, en privilégiant les produits locaux, a été financé en partie par la CARA pour la réalisation de plus de 250 repas, sur 4 semaines consécutives.

Le défi est de faire perdurer les bonnes habitudes d'achat local après la crise ! Pour y contribuer, la CARA poursuit les projets déjà engagés en faveur des circuits courts de proximité, notamment la construction prochaine d'un atelier mutualisé de transformation de produits locaux et la mise en place d'un espace-test agricole en maraîchage biologique.

ZOOM SUR…
LE SCoT, UN PROJET TRANSVERSAL

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification stratégique à l'échelle intercommunale qui permet de définir un véritable projet au service du développement durable du territoire. Issus d'une large concertation avec les acteurs locaux, il exprime des axes de développement prioritaires et des objectifs partagés en faveur d'une nouvelle organisation du territoire. Il met en cohérence les politiques publiques sectorielles en prenant appui sur les principes du développement durable, véritable fil conducteur de la démarche.

Le SCoT de la CARA a été arrêté par le conseil communautaire du 11 octobre 2019 et participe largement à un développement durable en définissant des objectifs et des orientations dans toutes les composantes du développement durable, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique : limitation de consommation de l'espace, densification, mixité des formes urbaines, aménagements favorables aux déplacements doux, démarche de gestion durable de l'énergie, …
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : spatialisation des milieux naturels et agricoles à protéger, identification d'espaces agricoles stratégiques pour préserver l'espace agricole, maintien et développement de la biodiversité ordinaire, …
- l'épanouissement de tous les êtres humains : adaptation du niveau de service aux besoins locaux, préservation et valorisation des paysages comme source d'attractivité du territoire, la mise en valeur des entrées de ville et la qualification des abords des axes structurants, …
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations : nouvelles formes d'habitat pour favoriser la qualité urbaine et la mixité, mise en place d'un observatoire de l'habitat, prise en compte des besoins des populations pour assurer la cohésion sociale sur le territoire, …
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : des orientations pour assurer la qualité des paysages et favoriser une approche économe de l'espace, un schéma de développement touristique pour développer de manière cohérente le secteur touristique.

La CARA au regard des 5 principes du développement durable

© Alexandre Garcia

La situation de la collectivité au regard des cinq éléments de méthode du développement durable a été analysée sous trois angles :

- la participation des acteurs et de la population ;
- l'organisation du pilotage et la transversalité des démarches ;
- l'évaluation et la stratégie d'amélioration continue des projets.

PARTICIPATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

La participation des acteurs constitue un axe de travail primordial pour construire les projets ; la concertation permet en effet de faciliter l'assimilation et la compréhension des projets, de bénéficier de savoirs et de compétences et donc de co-élaborer les actions mises en œuvre sur le territoire.

La CARA s'attache à associer les instances participatives locales dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses démarches. Les projets de la CARA, décrits tout au long de ce rapport, font donc l'objet de réunions de concertation et d'ateliers participatifs permettant de placer l'avis citoyen au cœur des démarches.
Pour exemple, à l'occasion de l'élaboration de la future stratégie énergétique locale, réglementairement appelée Plan Climat Air Énergie Territorial, a invité près de 80 personnes à participer à différents ateliers pour enrichir le projet lors de temps d'échanges dédiés.
La CARA bénéficie également d'un organe participatif à part entière : le Conseil de Développement (CODEV). Cet organe consultatif apolitique rassemble et associe des représentants de la société civile qui font preuve d'une expertise citoyenne transversale sur les projets du territoire. Les réflexions du CODEV s'inscrivent dans une dimension plus prospective que directement opérationnelle. Il doit s'agir de porter des regards novateurs, transversaux et de moyen et long termes sur le territoire et son développement (horizon 15-20 ans).

Il peut intervenir dans deux cadres :

- la « saisine » de la CARA pour un avis sur un point particulier ou pour une réflexion plus large sur un thème ;
- l' « auto-saisine » du CODEV sur tous sujets relatifs à l'aménagement et au développement du territoire de la CARA. Les auto-saisines doivent être validées par la CARA.

ORGANISATION DU PILOTAGE ET TRANSVERSALITÉ DES DÉMARCHES

Le pilotage des projets de développement durable nécessite une organisation adaptée et souple pour permettre le décloisonnement des thématiques et la transversalité des politiques. Pour la CARA, l'une des conditions de réussite, en terme d'organisation de la décision, réside dans le portage du projet.

La mise en place de projets transversaux à différentes finalités du développement durable s'effectue grâce au travail en mode projet. Aussi, la CARA s'attache à définir des groupes projet permettant de réunir des agents de différents services pour élaborer et suivre les démarches communautaires. La mutualisation des points de vue de chacun et l'intelligence collective améliore la cohérence et l'assurance de la transversalité des approches.

Au niveau politique, la CARA bénéficie de plusieurs instances de pilotage qui permettent d'organiser l'expression et la validation des différentes parties prenantes :

- Le Conseil communautaire : organe délibérant de la collectivité, composé de conseillers communautaires élus et issus des 33 communes membres, il regroupe 63 conseillers titulaires et 22 conseillers suppléants. Le conseil communautaire se réunit en moyenne une fois par mois et est chargé de l'administration de la CARA en prenant des délibérations sur les projets à mettre en œuvre.
- Le Bureau communautaire : organe de décision composé du Président, de 13 vice-présidents et de deux autres membres. Chaque membre du bureau peut recevoir une ou plusieurs délégations de fonction du Président ;
- Les comités de pilotage : organes de suivi et de validation des étapes d'un projet, ils sont constitués d'une équipe transversale politique et technique ;
- Les 18 commissions : elles travaillent sur les différents dossiers qui seront présentés au bureau communautaire. Structurées en fonction des compétences de la Communauté d'Agglomération, elles sont consultatives et composées d'élus communautaires et d'élus municipaux.

ÉVALUATION PARTAGÉE ET AMÉLIORATION CONTINUE DES PROJETS

Pour la CARA, le suivi et l'évaluation des projets sont essentiels puisqu'ils doivent permettre de vérifier la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux et des objectifs qui ont été fixés. Ils sont également l'occasion de vérifier l'efficacité des moyens affectés et, si nécessaire, permettre leur rééquilibrage.

L'évaluation des projets engagés est désormais systématique au sein de la CARA. En effet, chaque action bénéficie régulièrement d'un bilan permettant d'analyser, de manière quantitative et qualitative, l'évolution de sa mise en œuvre. Ainsi, chaque service met en place des tableaux de bord des projets afin de suivre et de pouvoir rendre compte des avancées mais également des difficultés rencontrées.

Chaque année, ces différents bilans sont présentés dans le rapport d'activité de la collectivité, mais également dans le présent rapport développement durable. Comme pour l'élaboration d'un projet, l'évaluation constitue une phase à part entière qui nécessite une méthode et des outils, et doit répondre à la question de l'éventuelle pérennisation du projet qui sera revu sous le prisme de l'amélioration continue, tant dans les objectifs de réalisation que dans les modes de faire.
En effet, tout projet initié sur le territoire a pour but d'apporter une amélioration de la situation initiale, tout en perfectionnant ses méthodes de participation, d'évaluation, son approche transversale et l'organisation de la décision autour du projet.

AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

107, avenue de Rochefort
17201 ROYAN CEDEX

Tél : 05 46 22 19 20
Fax. : 05 46 05 60 34

contact@agglo-royan.fr
www.agglo-royan.fr

AGIR POUR LE BIEN DE TOUS

Maquette : SYMAPS. **Conception :** Audrey Penaud. **Photos :** Adi Ciurea - Fotolia, Antoine Bigot, Alexandre Garcia, Stéphane Papeau.

CARA 2020